



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts « *Trois tiers de logements à loyer modéré sur tout le territoire lausannois* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « *Semaine de la culture lausannoise ?* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2022/23 de la Municipalité, du 15 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de Mme Laura Manzoni et consorts « La désaffectation des Halles CFF de Sébeillon : et la lutte contre les changements climatiques ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts: « *Pour un accès libre aux musées lausannois.* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Antoine Piguet et consorts : « *Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Céline Misiego : « *Un petit Tour et puis s'en va ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Timofte, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise l'accueil d'événements sportifs inclusifs en termes de genre ou ad minima diffuse au même moment une position claire sur l'accès égalitaire au sport professionnel et récréatif (par voie de communiqués de presse et campagne d'affichage par exemple) »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Curnier et consorts : « *Encore un petit Tour ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « *Qu'advient-il de la Rasude ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite qu'en cas de mise à l'enquête d'un potentiel nouveau plan d'affectation impliquant une verticalisation du bâti, la Municipalité fasse preuve de transparence auprès de la population, en installant des dispositifs - tels que des ballons flottants, comme déployés lors du projet « Tour Taoua » - permettant aux résident-e-s et aux passant-e-s de se figurer, clairement et depuis tous les endroits potentiellement concernés, l'impact d'une telle construction sur le quartier..

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts : « *Incidents en matière informatique, quelles réactions de la Ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

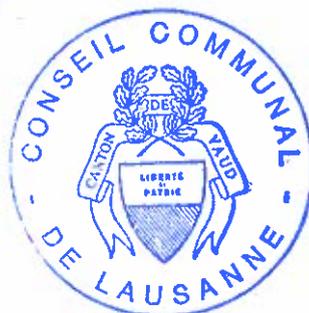
prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :

Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anouck Saugy et consorts : « *Horaires CFF : Lausanne va-t-elle rater le train ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour défendre les intérêts de la Ville lors de la mise en consultation de l'horaire CFF 2025 et négocie, dans la mesure du possible, des temps de trajets, au départ et à destination de Lausanne, les plus courts possibles

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :